REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1^{er} décembre 2020 à 18 H 00.

Date de Convocation : 24 novembre 2020 Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12 : ARNAL René, BOURRELLY Jean-Pierre, BREMOND-DICK Caroline, CASTINEL François, CARRIE Catherine, DARGERY Viviane, DOMERGUE Bernard, DRUILHE Guillaume, GINDRO Christophe, PERRONE Danièle, ROUX Frédéric, SCHAMBACH Georges ;

Excusés: GIBERTI Michelle, HOANG Isabelle, RAVAUTE Daniel;

Procurations : de GIBERTI Michelle à PERRONE Danièle, de HOANG Isabelle à DRUILHE

Guillaume, de RAVAUTE Daniel à ROUX Frédéric ;

Effectif valable: 12+3 procurations /15

Président de séance : Frédéric ROUX, Maire ; Secrétaire de séance : BOURRELLY Jean-Pierre.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 29 septembre 2020:

Approbation à l'unanimité

Monsieur le Maire demande au conseil de retirer les points n° 2 et n°8 de l'ordre du jour.

En effet, le recensement de la population est reporté à 2022 et les travaux préparatoires à la modification du service d'enlèvement des encombrants ne sont pas suffisamment avancés.

Il demande à l'Assemblée d'inscrire deux nouveaux points à l'ordre du jour :

- Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour le remplacement d'agents titulaires indisponibles et pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier (point n°2)
- Autorisation au Maire de signer la convention de déneigement avec la SARL Gervasoni (point n°8)

Approbation à l'unanimité

DELIBERATIONS

1. Vote concernant l'adoption d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

M. le Maire expose à l'assemblée que la compétence en matière de PLU sera transférée de plein droit à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2020, sauf si 25 % des communes membres représentant au moins 20% de la population de la Communauté de Communes s'y opposent. Il y a lieu de refuser ce transfert qui laisse la pleine responsabilité au Maire pour les autorisations d'urbanisme tout en enlevant à la commune le pouvoir de décision en matière d'élaboration des documents d'urbanisme.

Vote contre le PLUI à la majorité (11+3 procurations contre et une abstention de C. Gindro)

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1^{er} décembre 2020 à 18 H 00.

2. Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour le remplacement d'agents titulaires indisponibles et pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier

Une délibération de principe doit être prise lors du renouvellement du conseil pour autoriser le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer les agents titulaires indisponibles (article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53) et pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers (article 3 alinéa 2 de la même loi).

Accord à l'unanimité

3. Décision modificative : ouverture de crédits au chapitre 041

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de prendre une décision modificative pour permettre une écriture comptable demandée par la trésorerie. En effet, afin d'intégrer les frais de publication au journal officiel de l'appel d'offre pour la construction de la nouvelle mairie d'un montant de 108 €, il faut ouvrir les crédits nécessaires au chapitre 041 (opérations d'ordre) en recette au 2033 (frais d'insertion) et en dépenses au 21311 (bâtiment hôtel de ville).

Il précise à l'assemblée que ces opérations d'ordre sont des écritures comptables non suivies de réalisation financière.

Accord à l'unanimité

4. Demande d'indemnité de conseil de Madame la Trésorière

Comme chaque année, la Trésorière demande aux communes dépendant de la trésorerie d'Apt le versement d'une indemnité de conseil. Pour Viens le montant est de 383,06 € net au titre de l'exercice 2019. Le Maire précise qu'à compter de 2020, il ne sera plus nécessaire de participer financièrement pour bénéficier de ce service.

Accord à l'unanimité

5. Vote d'une aide pour les communes sinistrées des Alpes Maritimes

Après renseignement pris auprès de plusieurs communes de la Communauté de Communes, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter une aide de 500€ aux communes sinistrées des Alpes Maritimes.

Accord à l'unanimité

6. Mise en place d'une démarche d'adressage pour permettre l'installation de la fibre sur la commune

Monsieur le Maire explique l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies) qui faciliterait autant l'intervention des services de secours que la gestion des livraisons en tous genres et surtout, permettrait le déploiement de la fibre optique.

Cette mission pourrait être réalisée en interne ou être confiée à une entreprise spécialisée pour un coût prévisionnel de 6 200 € HT. Une recherche de financement est en cours.

Accord à l'unanimité

7. Précision à apporter sur la délibération de délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire concernant le droit de préemption urbain

La Préfecture demande au Conseil de préciser la délégation consentie par le Conseil municipal au maire par délibération du 23 juin dernier concernant l'exercice du droit de préemption urbain. Le Maire propose de préciser que cette délégation s'exerce dans le périmètre du droit de préemption urbain et dans la limite de 100 000 €.

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1^{er} décembre 2020 à 18 H 00.

Accord à la majorité (11+3 pour et une abstention de G. Schambach)

8. Autorisation au Maire de signer la convention de déneigement avec la SARL Gervasoni

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de convention de déneigement à signer avec la SARL Gervasoni. Le montant de ce service s'élève à 1 067 € HT de terme fixe à l'année et 50 € HT par heure de déneigement effectif. Il faudra définir les voies prioritaires en s'appuyant sur le plan hivernal.

Accord à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE INFORMATION AU CONSEIL ET OUESTIONS DIVERSES

- Décision du Maire : modification de l'acte constitutif de la régie communale : Cette modification permet aux parents de payer par carte bleue les factures de l'accueil de loisirs via le logiciel dédié.
- Décision du Maire : virement de crédits dépenses imprévues : Virement du chapitre 22 (dépenses imprévues) au chapitre 012 (charges de personnel) d'un montant de 7 000 € pour couvrir les frais occasionnés par la crise sanitaire et le remplacement d'un agent indisponible. Il précise que l'assurance a versé 15 686 € de remboursement à la commune.
- Proposition de vente de légumes sous les platanes le samedi matin : Madame Dargery rappelle la volonté de la commune d'éviter une concurrence qui mettrait en danger les commerçants déjà en place. Elle explique que le boucher et le poissonnier sont autorisés à vendre leurs produits le week end car ils ne peuvent être présents le mercredi, et cela, sans faire de doublon. Or, il y a déjà une vendeuse de légumes lors du marché hebdomadaire. Madame Dargery propose donc que le demandeur se rapproche de cette vendeuse afin de trouver une solution de vente commune le mercredi.

Les membres présents sont favorables à cette solution.

- Le Maire fait part de remerciements d'administrés pour la réfection de la calade sous la tour du château et la mise en place du nouveau site internet avec infolettre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h15.

Le Maire, Frédéric Roux. le secrétaire de séance Jean Pierre Bourelly